

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B

1/ CONTENU DE LA FORMATION

Le permis B permet de conduire des voitures dont le poids en charge est inférieur à 3,5 tonnes, et qui ne peuvent transporter plus de 8 passagers. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé du code et d'une épreuve de conduite.

2/ CONDITIONS D'ACCES

- avoir au moins 17 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ;
- être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

3/ TYPE DE FORMATION

Il est possible de se préparer à l'examen du permis en suivant les cours d'une école de conduite ou en se formant avec un proche (en candidat libre). Selon son âge, il est possible de suivre un apprentissage :

- en apprentissage anticipé (dès 15 ans)
- en conduite encadrée (16 à 18 ans)
- en conduite supervisée (18 ans ou plus).

La formation à l'épreuve théorique : se référer à la fiche code

- Présentation à l'examen (30 min pratique)

Programme :

- Evaluation initiale et rédaction contrat (1h)
- Formation pratique avec un enseignant de la conduite automobile (20h au minimum)
- Présentation à l'examen (30 min pratique)



4/ L'EXAMEN THEORIQUE

Conduire est un acte complexe et la réussite à l'épreuve du code de la route est obligatoire pour obtenir son permis de conduire. Le candidat doit répondre correctement à 35 questions sur un total de 40 questions.

Préparation à l'examen théorique consulter notre fiche CODE

5/ L'EXAMEN PRATIQUE

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité.

Le déroulé de l'épreuve :

L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;



- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Thématiques évaluées :

L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

- connaître et maîtriser son véhicule ;
- appréhender la route ;
- partager la route avec les autres usagers ;
- autonomie et conscience du risque.

Évaluation :

- Pour chacune des compétences décrites ci-dessus, l'examineur attribue la note 0, 1, 2, ou 3.
- L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes
- analyse des situations ;
- Adaptation aux situations ;
- Conduite autonome.
- Le certificat d'examen du permis de conduite (C.E.P.C)
- C'est sur ce document que l'examineur note les erreurs commises par le candidat.

À l'issue de chaque examen, sauf pour les candidats des lycées professionnels et les candidats excusés à l'issue d'une régularisation, l'expert établit un certificat d'examen du permis de conduire sur lequel il retranscrit le résultat de l'évaluation du candidat.

6/ RESULTAT DE L'EXAMEN

Les résultats sont disponibles directement sur le site de la Sécurité routière 48 heures après le passage de votre examen (week-end et jours fériés non inclus).

Vous avez désormais la possibilité, de suivre la fabrication du permis de conduire. Munissez-vous de votre numéro de dossier et accédez à la plateforme dédiée.

"LA PYRÉNÉENNE"



Afin de suivre la fabrication de votre permis :

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE L'ANTS

Un permis à conserver

Le permis de conduire est un certificat de capacités, obtenu après une formation et des examens, attestant qu'une personne est apte à occuper l'espace public de circulation, sans mettre en danger sa vie et celle des autres.

Mais ce permis n'est pas attribué à vie et peut rapidement être perdu si le conducteur commet des manquements aux règles de circulation. Il appartient à chacun de conserver son permis en respectant en toute circonstance le code de la route et en adoptant un principe de prudence vis-à-vis des autres usagers.

Les règles et principes de conduite appris au cours de la formation sont donc essentiels. Ils ont non seulement pour but de préparer le candidat à l'examen du permis de conduire mais également à sa future vie de conducteur.

La catégorie B du permis de conduire délivrée depuis septembre 2013 a une validité de 15 ans.

7/ FINANCEMENT

Tarifs : [nous consulter](#)

Nous consulter pour connaître vos droits et organismes de formations ainsi que nos tarifs

Responsable pédagogique : Thierry SEMPASTOUS